

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Course Pédestre – 27 Mars 2016 – Seurre

NOM : Prénom :
Sexe : Date de naissance :/...../.....
Adresse :



Code postal : Ville :
Téléphone :/...../.....
E-Mail (facultatif) :@.....

Licencié* F.F.A. ou F.F.T.R.I.

Club : licence n° :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an

Course de 1 km* Ecole d'Athlé (2005 à 2008) à 9h30

Course de 2 km* Benjamins et Minimes (2001 à 2004) à 9h45

Course de 10 km* (dès 2000) à 10h15

*cocher la ou les case(s) concernée(s).

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage et aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, chaque participant doit fournir soit :

- une photocopie d'une licence F.F.A. ou F.F. Triathlon de la saison sportive en cours.
- pour tous les autres, un **certificat médical** de non contre-indication à la « **pratique de la course à pied en compétition** » de moins de 1 an (sauf pour le 1 km non compétitif).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course pédestre du 27 Mars 2016 et en accepter les différentes clauses.

Date : **Signature du participant :**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mme ou Mr

Autorise ma fille , mon fils

Nom : Prénom :

à participer à la course pédestre du dimanche 27 Mars 2016.

Signature du représentant légal :

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : **certificat médical de non contre-indication à la course à pied** en compétition (sauf pour le 1 km non compétitif) ou copie de licence F.F.A. ou F.F.T.R.I. en cours de validité.

Participation de 0 € (pour les courses enfants), 10 € (pour le 10 km) chèque à l'ordre du **Triathlon-Club-Seurois**. A retourner **avant le 23 Mars 2016** au : **Triathlon-Club-Seurois** – 1 rue de la Renardière– 21250 SEURRE

10Km de SEURRE

Dimanche 27 Mars 2016

1km à 9h30
2km à 9h45
10km à 10h15

1000€
de primes et lots
par tirage au sort



Courses
Jeunes
gratuites



Le bon sens a de l'avenir



terre de running
Quétigny - Cap Vert



Infos : <http://triathlonseurois.chez.com>

Règlement de la course de Seurre 2016

10km et courses jeunes

Article 1

Lieux et dates :

Le **Triathlon-Club-Seurois** organise 3 courses pédestres, le **dimanche 27 mars 2016** au départ de la place des Marronniers à Seurre (21250).

Le 1 km : départ prévisionnel à 9h30 (École d'Athlétisme et poussins 1km, nés entre 2005 et 2008),

Le 2 km : départ prévisionnel à 9h45 (Benjamins et Minimes nés entre 2001 et 2004),

Le 10 km : départ prévisionnel à 10h15 (nés en 2000 et avant).

Il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le **dimanche 27 Mars 2016** sur le site de la course à **partir de 8h00** jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards devront être portés sur la poitrine, être bien visibles.

Chaque participant doit **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Benjamins (2003-2004), Minimes (2001-2002), Cadets

(1999-2000), Juniors (1997-1998), Espoirs (1994 à 1996), Seniors (1977 à 1993), Vétérans 1 (1976 à 1967), Vétérans 2 (1966 à 1957), Vétérans 3 (1956 à 1947) et Vétérans 4 (1946 et avant).

Article 4

Inscription :

Les droits d'inscription s'élèvent à :

- 0 € par participant pour les 1 et 2 km en pré-inscription (0 € le jour de l'épreuve),

- 10 € par participant pour le 10 km en pré-inscription (13 € le jour de l'épreuve).

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies : bulletin d'inscription complet avec le règlement à l'ordre du «**Triathlon-Club-Seurois**» ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la « pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an ou d'une photocopie de la licence sportive F.F.A. ou Triathlon 2016.

Le dossier complet doit être renvoyé avant le 23 Mars 2016 au **Triathlon-Club-Seurois** – 1 rue de la Renardière – 21250 SEURRE. L'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00 (surcoût 3€).

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du **Triathlon-Club-Seurois** y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et au 5^{ème} km uniquement pour le 10 km.

Article 7

Classement et récompenses :

- Des **coupes et médailles** récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « Scratch » et **de chaque catégorie** (sauf sur le 1 km – course non classante et non compétitive)

- **Primes sur le 10 km** : 400€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH

(1^{er} : 100€, 2^{ème} : 70€ ; 3^{ème} : 30€).

- **Divers lots (600€ au total)** seront attribués par tirage au sort lors de la remise de prix. Ils ne seront remis que si la personne gagnante est présente lors du tirage. En cas d'absence, les lots seront à nouveau tirés au sort.

- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes participants du

1 km (course non classante et non compétitive) et aux jeunes coureurs du 2km.

Article 8

Assurance et responsabilité :

Le **Triathlon-Club-Seurois** et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe de la Protection Civile se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera également présent.

Article 11

Douches :

Les douches du terrain de foot de Seurre seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.